

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 7 octobre 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Roxanne Veilleux, greffière, assistent également à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

Minute de silence dédiée à Monsieur Michel Filteau, conseiller à la Ville de Richelieu ;

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Approbation du procès-verbal**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 ;

**4. Avis de motion**

4.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique ;

**5. Adoption de règlement**

**6. Rapports de Comités et Commissions**

6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 18 septembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 21 août 2019 de la S.E.C.T.-Eau ;

6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 18 septembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 21 août 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville ;

6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 24 septembre 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 28 août 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**7. Dépôt des rapports internes du mois de septembre :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque ;

**8. Législation et administration**

8.1 Avis en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* de la vacance au conseil du poste de conseiller(e) du district numéro 5 ;

8.2 Avis en vertu de l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) de la date du scrutin ;

8.3 Rémunération du personnel électoral ;

8.4 Dépenses électorales ;

8.5 Demande de soutien et de commandite d'Opération Nez Rouge ;

8.6 Demande de soutien financier de POSA Source des Monts ;

8.7 Embauche d'une brigadière sur appel ;

8.8 Embauche d'une adjointe administrative ;

- 8.9 Signature de la lettre d'entente numéro 12 ;
- 8.10 Demande d'aide financière au programme FIMEAU ;
- 8.11 Demande de financement du Club Optimiste pour la parade de Noël ;
- 8.12 Demande de contribution de la Légion canadienne pour la parade du Jour du Souvenir ;
- 8.13 Demande de contribution financière de la Corne d'abondance ;
- 8.14 Achat de billets pour la soirée annuelle vins et fromages de l'Association Québec-France ;
- 8.15 Achat de billets pour le cocktail d'automne de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly ;
- 8.16 Demande de soutien de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ;
- 8.17 Demande de contribution financière de la Maison Simone-Monet-Chartrand pour le Cocktail Wow ;
- 8.18 Demande d'aide financière – soutien des actions de préparation aux sinistres en sécurité civile ;

## **9. Finances**

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières ;
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 2 octobre 2019 ;
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2019 ;
- 9.4 Prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et paiement de la quote-part ;
- 9.5 Dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly – dépôt du rapport d'approbation ;
- 9.6 Demande de transfert budgétaire;

## **10. Travaux publics**

- 10.1 Travaux de pavage sur la rue des Érables ;
- 10.2 Octroi de contrat pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 (TP2019-05) ;
- 10.3 Octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'un abri à préfabriqué pour l'entreposage de sel (TP2019-07) ;
- 10.4 Contrat de déneigement 2019-2022 devant les immeubles situés au 1006, 1044 et 1062, boulevard Richelieu ;
- 10.5 Entente intermunicipale 2019-2024 avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien d'hiver de tronçons de route situés sur le territoire de Richelieu ;
- 10.6 Travaux de rapiéçage ;

## **11. Urbanisme**

- 11.1 Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2019 ;

- 11.2 Dérogation mineure DER19-07 : construction d'un garage annexe à la résidence, 2727 chemin des patriotes, lot 1 813 592 ;
- 11.3 Dérogation mineure DER19-10 : agrandissement, 575, boulevard Richelieu, lot 1 813 131 ;
- 11.4 PIIA : agrandissement, 575, boulevard Richelieu, lot 1 813 131 ;
- 11.5 Dérogation mineure DER19-11 : construction d'un garage détaché, 2830, chemin des Patriotes, lot 1 812 885 ;
- 11.6 PIIA: construction d'un garage détaché et agrandissement du bâtiment principal, 2830, chemin des Patriotes, lot 1 812 885 ;
- 11.7 PIIA : aménagement, 127, boulevard Richelieu, lot 6 188 960 ;

## **12. Sécurité publique**

- 12.1 Offre de services de priorité straTJ pour la mise à niveau du plan de sécurité civile et de mesures d'urgences ;

## **13. Hygiène du milieu**

## **14. Loisirs, vie communautaire et culture**

## **15. Point(s) nouveaux**

## **16. Période de questions**

- 16.1 Dépôt d'une pétition concernant la vitesse sur la Route 112 est, Richelieu ;

## **17. Levée de la séance**

### DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce :

**19-10-211**

RÉSOLUTION

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal,

Sur ce :

**19-10-212**

RÉSOLUTION

### **3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, avis de motion et présentation du projet de règlement amendant le Règlement 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique,

Sur ce :

**19-10-213**

RÉSOLUTION

**4.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 18-R-213 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Avis de motion est donné par Bruno Gattuso, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, un règlement amendant le Règlement numéro 18-R-213 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

Bruno Gattuso présente et dépose le projet de règlement. Plus particulièrement, ce règlement aura pour objet de :

- Réduire la limite de vitesse dans certains secteurs de la Ville ;
- Installer des zones d'arrêts supplémentaires sur certaines rues.

**6.1...**Dépôt des documents de la Sect'Eau.

**6.2...**Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.

**6.3...**Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**7...** Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque.

**8.1 ... Avis en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) de la vacance au conseil du poste de conseiller(e) du district numéro 5**

La greffière avise le conseil de la vacance au conseil du poste de conseiller(e) du district numéro 5.

**8.2 ... Avis en vertu de l'article 339 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) de la date du scrutin**

La greffière avise le conseil que l'élection partielle pour combler la vacance au sein du conseil (district numéro 5) aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

... Soumis aux membres du conseil municipal, rémunération du personnel électoral,

Sur ce :

**19-10-214**

RÉSOLUTION

**8.3 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le conseil municipal peut fixer la rémunération du personnel affecté à une élection ou un référendum municipal;

**CONSIDÉRANT** l'article 88 de la Loi;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la rémunération suivante pour le personnel électoral dans le cadre de l'élection partielle du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

FONCTION		RÉMUNÉRATION
Présidente d'élection	---	4 200\$ s'il y a tenue d'un scrutin 2 100\$ s'il n'y a pas de scrutin (élection par acclamation)
Secrétaire d'élection	---	¾ de la rémunération de la présidente
Scrutateur	Vote par anticipation + dépouillement	140\$ + 35\$
	Jour du scrutin	170\$
Secrétaire (bureau vote)	Vote par anticipation	130\$ + 35\$
	Jour du scrutin	160\$
PRIMO	Vote par anticipation	150\$
	Jour du scrutin	175\$
Président – Commission de révision	---	20\$/heure
Vice-président – Commission de révision	---	19\$/heure
Secrétaire – Commission de révision	---	17,50\$/heure
Président – Table de vérification	Vote par anticipation	120\$
	Jour du scrutin	150\$
Secrétaire – Table de vérification	Vote par anticipation	100\$
	Jour du scrutin	125\$
Membre – Table de vérification	Vote par anticipation	100\$
	Jour du scrutin	125\$

Trésorière	---	1 400\$ s'il y a tenue d'un scrutin 700\$ s'il n'y a pas de scrutin (élection par acclamation)
Formation	---	40\$
Toute autre fonction	---	15\$/heure

1. Cette rémunération est applicable pour la tenue l'élection partielle du 1<sup>er</sup> décembre 2019;
2. Peu importe la fonction occupée, le président d'élection, le secrétaire d'élection et le trésorier ne reçoivent que le montant accordé pour l'exercice de leur fonction principale.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, dépenses électorales,  
Sur ce :

**19-10-215**

RÉSOLUTION

#### **8.4 DÉPENSES ÉLECTORALES**

**CONSIDÉRANT** que des élections municipales sont prévues le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 à la Ville de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaitable que les dépenses électorales soient assumées à même le surplus non affecté;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu autorise que les dépenses électorales soient assumées à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de soutien et de commandite d'Opération Nez Rouge,

Sur ce :

**19-10-216**

RÉSOLUTION

**8.5 DEMANDE DE SOUTIEN ET DE  
COMMANDITE D'OPÉRATION NEZ  
ROUGE**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien et de commandite d'Opération Nez rouge du 5 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE Opération Nez rouge à placer ses annonces sur le territoire de la Ville de Richelieu;

AUTORISE le paiement d'une donation de 1 500\$ à Opération Nez rouge;

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de soutien financier de POSA Source des Monts pour le projet de la Clinique des Jeunes du Bassin de Chambly,

Sur ce :

**19-10-217**

RÉSOLUTION

**8.6 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER  
DE POSA SOURCE DES MONTS POUR  
LE PROJET DE LA CLINIQUE DES  
JEUNES DU BASSIN DE CHAMBLY**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier de POSA Source des Monts pour le projet de la Clinique des Jeunes du Bassin de Chambly;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 7 072\$, répartis sur trois ans de la façon suivante :

- 2 311\$ pour l'année 2020;
- 2 357\$ pour l'année 2021;
- 2 404\$ pour l'année 2022.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche d'une brigadière sur appel,

Sur ce :

**19-10-218**

RÉSOLUTION

**8.7 EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SUR APPEL**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 3 octobre 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche au poste de brigadière sur appel de Madame Lucie Loiselle, au taux horaire de 15,47\$.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, embauche d'une adjointe administrative,

Sur ce :

**19-10-219**

RÉSOLUTION

**8.8 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 3 octobre 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Karine Benoit au poste d'adjointe administrative à compter du 3 septembre 2019 selon les conditions de la Convention collective entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, signature de la lettre d'entente numéro 12,

Sur ce :

**19-10-220**

RÉSOLUTION

**8.9 SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 12**

**CONSIDÉRANT** la lettre d'entente numéro 12;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 3 octobre 2019 de Madame Ann Tremblay, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

PROLONGE la période de probation de l'employée pour une durée additionnelle, soit jusqu'au 25 octobre 2019.

AUTORISE le Maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 12 entre Karine Benoît et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Richelieu-CSN.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande d'aide financière au programme FIMEAU,

Sur ce :

**19-10-221**

RÉSOLUTION

### **8.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que :

la Ville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destructions de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU ;

la Ville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;

la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements ;

la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus ;

le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

Le conseiller Claude Gauthier quitte son siège à 20h10.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de financement du Club Optimiste pour la parade de Noël,

Sur ce :

**19-10-222**

RÉSOLUTION

### **8.11 DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE POUR LA PARADE DE NOËL**

**CONSIDÉRANT** la demande de financement du Club optimiste pour la parade de Noël qui aura lieu le 14 décembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une aide financière de 5000\$ au Club optimiste afin de réaliser la parade de Noël et les feux d'artifice.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

Le conseiller Claude Gauthier reprend son siège à 20h11.

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution de la Légion canadienne pour la parade du Jour du Souvenir,

Sur ce :

**19-10-223**

RÉSOLUTION

### **8.12 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA LÉGION CANADIENNE POUR LA PARADE DU JOUR DU SOUVENIR**

**CONSIDÉRANT** la demande de contribution de la Légion canadienne pour la parade du Jour du Souvenir qui aura lieu le 9 novembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal autorise un don de 100\$ à la Légion canadienne pour la parade du Jour du Souvenir.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière de la Corne d'abondance,

Sur ce :

**19-10-224**

RÉSOLUTION

#### **8.13 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CORNE D'ABONDANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une aide financière au montant de 100\$ à la Corne d'Abondance.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour la soirée annuelle vins et fromages de l'Association Québec-France,

Sur ce :

**19-10-225**

RÉSOLUTION

#### **8.14 ACHAT DE BILLETS POUR LA SOIRÉE ANNUELLE VINS ET FROMAGES DE L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de 2 billets au prix de 50\$ chacun pour la soirée annuelle vins et fromages de l'Association Québec-France qui se tiendra le 2 novembre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, achat de billets pour le cocktail d'automne de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly,

Sur ce :

**19-10-226**

RÉSOLUTION

**8.15 ACHAT DE BILLETS POUR LE  
COCKTAIL D'AUTOMNE DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DU BASSIN DE  
CHAMBLY**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de 5 billets au prix de 35\$ chacun pour le cocktail d'automne de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bassin de Chambly qui se tiendra le 17 octobre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de soutien de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge,

Sur ce :

**19-10-227**

RÉSOLUTION

**8.16 DEMANDE DE SOUTIEN DE LA  
MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-  
LA-ROUGE**

**CONSIDÉRANT**

que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire et du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT**

qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus

grand nombre possible de municipalités au Québec ;

**CONSIDÉRANT** que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que la poursuite de 96 millions \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent pour toutes les municipalités du Québec ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPUIE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon ;

AUTORISE une aide financière de 1000 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière de la Maison Simone-Monet-Chartrand pour le Cocktail Wow,

Sur ce :

**19-10-228**

RÉSOLUTION

#### **8.17 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MAISON SIMMONE-MONET-CHARTRAND POUR LE COCKTAIL WOW**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 150\$ pour le Cocktail Wow de la Maison Simone-Monet-Chartrand qui se tiendra le 23 octobre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande d'aide financière – soutien des

actions de préparation aux sinistres en sécurité civile,

Sur ce :

**19-10-229**

RÉSOLUTION

**8.18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE –  
SOUTIEN DES ACTIONS DE  
PRÉPARATION AUX SINISTRES EN  
SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT** le Volet 3 du programme d'aide financière visant à offrir un soutien aux municipalités admissibles afin que celles-ci réalisent des actions en sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite bénéficier de ce programme ;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

PRÉSENTE une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 35 000,00\$, dans le cadre du Volet 3 du programme *Soutien des actions de préparation aux sinistres* et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire partie intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 35 000,00\$; pour un projet qui totalise un investissement global de 70 000,00\$ en sécurité civile;

AUTORISE Madame Ann Tremblay, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que les tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exacts et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmis l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1<sup>er</sup> octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières,

Sur ce :

**19-10-230**

RÉSOLUTION

**9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES  
COMPTES À PAYER DU BUDGET DES  
ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 2 octobre 2019, soit :

- Chèques numéros 7813 à 7913 pour un montant total de 237 094,21 \$.

D'APPROUVER la liste des déboursés payés d'avance au 2 octobre 2019, soit :

- Chèques numéros 7745 à 7812 pour un montant total de 1 195 933,38 \$.

D'AUTORISER la trésorière à les payer.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**9.2** ... Dépôt des rapports budgétaires du 2 octobre 2019 ;

**9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2019 ;

... Soumis aux membres du conseil municipal, prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et paiement de la quote-part,

Sur ce :

**19-10-231**

RÉSOLUTION

### **9.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT ET PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

**CONSIDÉRANT** que le 24 septembre 2019, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du sommaire des prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal approuve le budget 2020 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent tel qu'adopté par son conseil d'administration le 24 septembre 2019 et autorise le paiement de la quote-part de la Ville de Richelieu estimée au montant de 875 900\$.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-210-00-959.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, dépôt du budget révisé de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly – dépôt du rapport d'approbation,

Sur ce :

**19-10-232**

RÉSOLUTION

**9.5 BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY – DÉPÔT DU RAPPORT D'APPROBATION**

Il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport d'approbation de modifications budgétaires de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly (organisme 003917) approuvé le 15 août 2019 en vertu de la résolution numéro 19-08-299.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de transfert budgétaire,

Sur ce :

**19-10-233**

RÉSOLUTION

**9.6 DEMANDE DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande de transfert budgétaire au montant de 24 820,00 \$ tel que demandé par Madame Sylvie Charpentier, trésorière, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, travaux de pavage sur la rue des Érables,

Sur ce :

**19-10-234**

RÉSOLUTION

**10.1 TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES ÉRABLES**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 3358 au montant de 15 061,73\$ (taxes incluses) à Pavage Guilmain & Fils inc. pour des travaux de pavage effectués sur la rue des Érables.

Que cette dépense soit assumée à même le projet rue des Érables.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, octroi de contrat pour les travaux de déneigement pour la saison hivernal 2019-2020 (TP2019-05),

Sur ce :

**19-10-235**

RÉSOLUTION

### **10.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020 (TP2019-05)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 ;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) soumissionnaires ont été invités ;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue le 18 septembre 2019 avant 10h00 et fait l'objet de l'ouverture publique, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Location Benoît inc.	79 577,61 \$

**CONSIDÉRANT** que la seule soumission est conforme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics, en date du 18 septembre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de déneigement pour la saison hivernale 2019-2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Location Benoît inc., pour un montant de 79 577,61 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, octroi de contrat pour l'achat et l'installation d'un abri préfabriqué pour l'entreposage de sel (TP2019-07),

Sur ce :

**19-10-236**

RÉSOLUTION

**10.3 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN ABRI PRÉFABRIQUÉ POUR L'ENTREPOSAGE DE SEL (TP2019-07)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), pour l'achat et l'installation d'un abri préfabriqué pour l'entreposage de sel ;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) soumissionnaires ont été invités ;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissions ont été reçues le 3 octobre 2019 avant 10h30 et ont fait l'objet de l'ouverture publique, soit :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)</b>
Industries Harnois inc.	60 200,91 \$
Industries Permo inc.	75 790,37 \$

**CONSIDÉRANT** que la soumission la plus basse est conforme ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics en date du 4 octobre 2019 ;

En conséquence, il est proposé par Claude Gauthier, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat et l'installation d'un abri préfabriqué pour l'entreposage de sel au plus bas soumissionnaire conforme, soit Industries Harnois inc., pour un montant de 60 200,91 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Que cette dépense soit assumée à même le projet cabane à sel.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, contrat de déneigement 2019-2022 devant les immeubles situés au 1006, 1044 et 1062, boulevard Richelieu,

Sur ce :

**19-10-237**

RÉSOLUTION

**10.4 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2019-2022 DEVANT LES IMMEUBLES SITUÉS AU 1006, 1044 ET 1062, BOULEVARD RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Excavation Benoît et fils inc. pour le déneigement devant les immeubles situés au 1006, 1044 et 1062, boulevard Richelieu pour trois saisons hivernales (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) pour une somme de 1300\$, plus taxes, par saison;

**CONSIDÉRANT** que chaque saison débute le 15 novembre et se termine le 15 avril;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal octroie le contrat de déneigement devant les immeubles situés au 1006, 1044 et 1062, boulevard Richelieu à Excavation Benoît et fils inc. pour une somme de 1300\$, plus taxes, par saison.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, entente intermunicipale 2019-2024 avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien d'hiver de tronçons de route situés sur le territoire de Richelieu,

Sur ce :

**19-10-238**

RÉSOLUTION

#### **10.5 ENTENTE INTERMUNICIPALE 2019-2024 AVEC LA VILLE DE SAINT- JEAN-SUR-RICHELIEU POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DE TRONÇONS DE ROUTE SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien d'hiver de tronçons de route situés sur le territoire de Richelieu pour les saisons hivernales 2019-2024;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu autorise le maire, Monsieur Jacques Ladouceur et la directrice générale, Madame Ann Tremblay, à finaliser et signer pour et au nom de la Ville de Richelieu l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'entretien d'hiver de tronçons de route situés sur le territoire de Richelieu pour les saisons hivernales 2019-2024.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-330-00-443.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, travaux de rapiéçage,

Sur ce :

**19-10-239**

RÉSOLUTION

**10.6 TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE**

Il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 3817 au montant de 20 867,96\$ (taxes incluses) à Pavage MCM inc. pour des travaux de rapiéçage.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-320-00-517.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Charpentier  
Trésorière

**11.1** Dépôt du procès-verbal non adopté de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 18 septembre 2019.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-07 : construction d'un garage annexe à la résidence, 2727 chemin des Patriotes, lot 1 813 592,

Sur ce :

**19-10-240**

RÉSOLUTION

**11.2 DÉROGATION MINEURE DER19-07 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE ANNEXE À LA RÉSIDENCE, 2727 CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 813 592**

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à transformer l'abri d'auto existant en garage annexé ;

**CONSIDÉRANT** que le permis de construction n. 10-272 émis le 1<sup>er</sup> octobre 2010 autorisait la construction de la résidence avec un abri d'auto à une distance de 2,10 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que le garage annexé projeté sera implanté à une distance de 1,54 mètre de la ligne latérale de la propriété ;

**CONSIDÉRANT** que la grille des usages principaux et des normes de la zone concernée du règlement 14-R-186 prescrit une marge de recul latérale pour un bâtiment principal de 3 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 1,46 mètre ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite conserver le toit actuel de l'abri d'auto et que la corniche est située à une distance de 1,09 mètre de la ligne latérale de propriété ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 14-R-186 autorise les avant-toits et les corniches en cour latérale, pourvu que la saillie n'excède pas 0,9 mètre au-delà de la fondation et que l'empiètement dans la marge de recul latérale n'excède pas 0,6 mètre ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 1,31 mètre par rapport à

l'empiètement autorisé dans la marge de recul latérale ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 10 juin 2019 et portant le numéro de minute 58 317 ;

**CONSIDÉRANT** le certificat de localisation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 9 mai 2019 et portant le numéro de minute 58 134 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru le 11 septembre 2019 dans le Journal de Chambly ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 21 août 2019 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de « recommander au conseil municipal de la ville de Richelieu d'approuver la demande conditionnellement à la présentation du projet de construction du garage annexé lors d'une rencontre ultérieure devant le CCU, en vertu des objectifs et critères applicables au projet d'agrandissement situé dans le secteur de PIIA « Corridor de la rivière Richelieu » ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande conditionnellement à la présentation du projet de construction du garage annexé lors d'une rencontre ultérieure devant le CCU, en vertu des objectifs et critères applicables au projet d'agrandissement situé dans le secteur de PIIA « Corridor de la rivière Richelieu ».

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-10 : agrandissement, 575, boulevard Richelieu, lot 1 813 131,

Sur ce :

**19-10-241**

RÉSOLUTION

**11.3 DÉROGATION MINEURE DER19-10 : AGRANDISSEMENT, 575, BOULEVARD RICHELIEU, LOT 1 813 131**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à agrandir le bâtiment commercial situé au 575, boulevard Richelieu ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement prévoit l'agrandissement de la superficie du dépanneur ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement sera effectué dans le prolongement de la marge latérale droite du bâtiment existant, qui est à 1,10 mètre de la limite de propriété ;

**CONSIDÉRANT** que l'agrandissement sera également situé à une distance de 1,10 mètre de la limite de propriété ;

**CONSIDÉRANT** que la grille des usages principaux et des normes de la zone concernée du règlement 14-R-186 prescrit une marge de recul latérale minimale pour un bâtiment principal de 3 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 1,90 mètre ;

**CONSIDÉRANT** le plan projet d'implantation préparé par Monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 8 août 2019 et portant le numéro de minute 52 507 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 18 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : agrandissement, 575, boulevard Richelieu, lot 1 813 131,

Sur ce :

**19-10-242**

RÉSOLUTION

**11.4 PIIA : AGRANDISSEMENT, 575,  
BOULEVARD RICHELIEU, LOT  
1 813 131**

**CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 6 « Entrées de la ville » ;

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à agrandir le bâtiment commercial situé au 575, boulevard Richelieu ;

**CONSIDÉRANT** que le projet d'agrandissement prévoit l'agrandissement de la superficie du dépanneur de la station de service ;

**CONSIDÉRANT** que le projet comporte la construction d'une marquise pour les pompes à essence, qui empiètera dans une servitude en faveur de la Ville de Richelieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'une marquise peut être autorisée dans la servitude en faveur de la Ville, mais que si une intervention sur les infrastructures de la Ville devait avoir lieu dans ladite servitude, les travaux de réfection seront à la charge du propriétaire ;

**CONSIDÉRANT** le plan du projet d'implantation préparé par Monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 8 août 2019 et portant le numéro de minute 52 507 ;

**CONSIDÉRANT** les plans d'architecture préparés par Monsieur Hubert Chamberland architecte et urbaniste, datés du 10 septembre 2019 et portant le numéro de dossier 219353 ;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur propose deux scénarios du projet, soit l'agrandissement comportant des toitures à versants et un autre avec un toit plat ;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que l'installation d'enseignes est également assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 6 « Entrées de la ville » et que le projet devra être présenté lors d'une rencontre ultérieure du CCU ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme 14-R-186 exige que toute propriété commerciale doit être pourvue, dans la cour avant, d'une aire de verdure d'une superficie minimale équivalente à 20 % de la superficie de la cour avant. Un plan d'aménagement du site doit être présenté lors d'une rencontre ultérieure du CCU pour approbation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 18 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver le projet d'agrandissement comportant la toiture à versants ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande avec les toitures à versants.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, dérogation mineure DER19-11 : construction d'un garage détaché, 2830, chemin des Patriotes, lot 1 812 885,

Sur ce :

**19-10-243**

RÉSOLUTION

**11.5 DÉROGATION MINEURE DER19-11 : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ, 2830, CHEMIN DES PATRIOTES, LOT 1 812 885**

**CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire un garage détaché en cours avant et latérale ;

**CONSIDÉRANT** que la résidence comporte déjà un garage annexe à la résidence ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'urbanisme 14-R-186 autorise un garage détaché en cour arrière seulement ;

**CONSIDÉRANT** que la propriété comporte un boisé en cour avant et que la résidence n'est pas ou peu visible de la rue ;

**CONSIDÉRANT** que la résidence est desservie par une fosse septique et que l'empiètement sur l'émissaire en PVC rigide non perforé situé en arrière de la résidence n'est pas possible ;

**CONSIDÉRANT** que le garage détaché projeté sera implanté à une distance de 2,90 mètres du bâtiment principal afin de respecter la bande de protection riveraine présente sur le terrain ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 14-R-186 autorise un garage détaché à une distance d'au moins 3 mètres du bâtiment principal ;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure est donc de 0,10 mètre ;

**CONSIDÉRANT** le croquis d'implantation du garage détaché et le certificat de localisation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 4 octobre 2017 et portant le numéro de minute 24 519 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'implantation du garage détaché préparé par un arpenteur-géomètre devra être déposé pour la demande de permis ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 18 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande telle que présentée.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : construction d'un garage détaché et agrandissement du bâtiment principal, 2830, chemin des Patriotes, lot 1 812 885,

Sur ce :

**19-10-244**

RÉSOLUTION

**11.6 PIIA : CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL, 2830, CHEMIN DES**

## **PATRIOTES, LOT 1 812 885**

- CONSIDÉRANT** que le projet est assujéti au règlement 17-R-205 concernant les PIIA chapitre 5 « Corridor de la rivière Richelieu » ;
- CONSIDÉRANT** que la demande consiste à construire un garage détaché en cours avant et latérale, ainsi que d'agrandir de 2,28 mètres de largeur la verrière 4 saisons située en cour arrière, d'une dimension actuelle de 4,21 mètres x 4,27 mètres ;
- CONSIDÉRANT** le croquis d'implantation du garage détaché et le certificat de localisation préparé par Monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, daté du 4 octobre 2017 et portant le numéro de minute 24 519 ;
- CONSIDÉRANT** qu'un plan d'implantation du garage détaché et d'agrandissement préparé par un arpenteur-géomètre devra être déposé pour la demande de permis ;
- CONSIDÉRANT** les plans d'élévations du garage détaché et d'agrandissement préparés par Madame Mélissa Bélisle, designer, datés du 10 septembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT** la recommandation du 18 septembre 2019 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de recommander au conseil municipal de la Ville de Richelieu d'approuver la demande, à condition que le revêtement extérieur du garage détaché soit de la même couleur que les lucarnes ;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la demande, à condition que le revêtement extérieur du garage détaché soit de la même couleur que les lucarnes.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, PIIA : aménagement, 127, boulevard Richelieu, lot 6 188 960,

Sur ce :

**19-10-245**

RÉSOLUTION

**11.7 PIIA : AMÉNAGEMENT, 127, BOULEVARD RICHELIEU, lot 6 188 960**

- CONSIDÉRANT** que le bâtiment visé fait partie du « secteur entrées à la ville » aux termes du règlement 17-R-205 PIIA et se situe également, aux termes de ce même règlement, dans un rayon de 30 mètres d'un bâtiment identifié comme étant d'intérêt patrimonial, soit le 1126-1130, 1<sup>re</sup> Rue;
- CONSIDÉRANT** la résolution 17-10-245 du 2 octobre 2017, laquelle approuvait le projet avec 39 cases de stationnement et un aménagement paysager à l'arrière du bâtiment;
- CONSIDÉRANT** que le permis de construction 2018-012 a été émis sur la foi de plans non conformes comportant plutôt 48 cases de stationnement;
- CONSIDÉRANT** que des plans modificatifs ont été approuvés par le conseil municipal en vertu de la résolution 18-10-249 du 1<sup>er</sup> octobre 2018;
- CONSIDÉRANT** les plans additionnels datés du 1<sup>er</sup> octobre 2019 préparés par Monsieur Richard Bélisle, architecte paysagiste;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les plans d'aménagement datés du 1<sup>er</sup> octobre 2019 préparés par Monsieur Richard Bélisle, architecte paysager.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, offre de services de priorité straTJ pour la mise à niveau du plan de sécurité civile et de mesures d'urgences,

Sur ce :

**19-10-246**

RÉSOLUTION

**12.1 OFFRE DE SERVICES DE PRIORITÉ STRATJ POUR LA MISE À NIVEAU DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE ET DE MESURES D'URGENCES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Priorité StraTJ du 23 septembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Bérard, appuyé par Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de 15 080,00 \$ (plus taxes) à Priorité StraTJ pour la mise à niveau du plan de sécurité civile et de mesures d'urgence de la Ville.

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

---

Sylvie Charpentier  
Trésorière

**16 Période de questions**

16.1 Dépôt d'une pétition concernant la vitesse sur la Route 112 est, Richelieu.

**19-10-247**

RÉSOLUTION

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Stéphane Bérard et résolu unanimement que la séance soit levée à 20h53.

Adoptée.

---

Jacques Ladouceur  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.